

Arras, le 21 décembre 2017

Prise en charge des migrants présents sur le Calaisis

Le travail de mise à l'abri de la population migrante sur le Calaisis se poursuit.

- **378 migrants** ont été mis à l'abri depuis Calais au sein des Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) de la région Hauts-de-France, et notamment dans les trois CAES du département du Pas-de-Calais (Abbaye de Belval – Troisvaux, Croisilles et Nédonchel) depuis le 8 août 2017.

Le travail d'information effectué par les services de l'Etat lors des maraudes mais également au point d'information mobile se poursuit et permet de renseigner quotidiennement les migrants sur les dispositifs de mise à l'abri mais également sur l'ensemble des droits dont ils disposent, dont le dispositif de retour volontaire.

Tous les migrants qui le souhaitent peuvent être mis à l'abri, sans condition, avec un accueil digne au sein des CAES de la région Hauts-de-France. Outre un accueil digne, ces centres permettent un examen accéléré des situations administratives, notamment au titre de la demande d'asile et de séjour.

- **130 dossiers** de retour volontaire ont été instruits par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), (84 migrants ont d'ores et déjà quitté le territoire national, 46 sont en attente d'un vol).

- France Terre d'Asile (FTDA) organise chaque jour des maraudes afin de repérer et de proposer systématiquement une mise à l'abri des mineurs isolés étrangers au titre de la protection de l'enfance. Depuis le début de l'année, **2169 personnes** se déclarant mineures ont été mises à l'abri au centre de Saint-Omer.

- **1 400 migrants** au total ont bénéficié du dispositif de mise à l'abri hivernal mis en place pour la période du 11 décembre au 18 décembre 2017, dans le cadre du plan grand froid.